
SECTION A – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Prénom et nom de famille : (en lettres moulées) _____

N° de dossier d'Aide aux étudiants du Manitoba : _____

Établissement scolaire : _____ Programme d'études : _____

Période d'études – Date de début (AAAA-MM-JJ) : _____ Date de fin : _____

Date limite : 45 jours avant la date de fin de votre période d'études (AAAA-MM-JJ) : _____

1. Votre invalidité permanente, ou invalidité persistante ou prolongée, a-t-elle été confirmée par le Programme manitobain d'aide aux étudiants?

☐ Oui

☐ Non (Si la réponse est « non », veuillez remplir et joindre à cette demande de bourse le formulaire Vérification de l'invalidité ou un document médical.)

2. Avez-vous déjà reçu la Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services?

☐ Oui (Si la réponse est « oui », veuillez vous assurer d'avoir bien fourni tous les reçus ou le remboursement (le cas échéant); sinon, ce formulaire ne pourra pas être traité.)

☐ Non

3. Avez-vous reçu ou allez-vous recevoir une autre aide financière liée à une invalidité de la part d'un autre organisme (comme l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées) pour l'obtention d'équipement et de services au cours de cette période d'études?

☐ Oui (Si oui, veuillez indiquer le montant correspondant à chaque service ou à l'équipement que vous avez reçu ou que vous allez recevoir.)

☐ Non

SECTION B – DEMANDE D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES

Vous devez remplir ce formulaire en présence d'un responsable des services aux personnes handicapées, d'un coordinateur de l'accessibilité ou d'un gestionnaire de cas des services de réadaptation de votre établissement d'enseignement ou de votre organisation de personnes handicapées.

SERVICES	Nombre de cours	X	Heures par cours	=	Total des heures	X	Taux horaire	=	Montant demandé	Montant approuvé (Réservé à l'administration)
Tutorat par les pairs * 2 heures max. par semaine par cours Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	X	_____	=	_____	X	_____	=	_____	_____
Tuteur spécialisé * 2 heures max. par semaine par cours Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	X	_____	=	_____	X	_____	=	_____	_____
Preneur de notes * 2 heures max. par semaine par cours Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	X	_____	=	_____	X	_____	=	_____	_____

Nom : _____

N° de dossier : _____

SERVICES	Nombre de cours	X	Heures par cours	=	Total des heures	X	Taux horaire	=	Montant demandé	Montant approuvé (Réservé à l'administration)
Surveillant * 2 heures max. par semaine par cours. Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?	_____	X	_____	=	_____	X	_____	=	_____	_____
Interprète Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?	_____	X	_____	=	_____	X	_____	=	_____	_____
Transcripteur * 4 heures max. par semaine par cours Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?	_____	X	_____	=	_____	X	_____	=	_____	_____
Média substitut Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée). Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation	_____		_____		_____		_____	=	_____	_____

Nom : _____

N° de dossier : _____

SERVICES	Nombre de cours	X	Heures par cours	=	Total des heures	X	Taux horaire	=	Montant demandé	Montant approuvé (Réservé à l'administration)
fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?										
Assistant pédagogique / Stratège										
Nom des cours suivis pendant toute la période d'études (vous pouvez également joindre une liste séparée).										
Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?										
Évaluation de l'invalidité et formulaire médical										
Pour une évaluation psychopédagogique, veuillez fournir une copie de l'évaluation, de l'assurance externe et de la facture.										
Autre										
Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?										
Autre										
Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment ce service permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?										

Nom : _____

N° de dossier : _____

ÉQUIPEMENT	ARTICLES PARTICULIERS	Montant demandé	Montant approuvé (Réservé à l'administration)
Ordinateur/portatif/tablette (y compris les périphériques et la garantie) * Les ordinateurs assemblés soi-même ne sont pas autorisés <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment cet équipement permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	= _____	_____
Logiciels (par exemple, technologies, applications, abonnements d'assistance) <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment cet équipement permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	= _____	_____
Équipement spécialisé <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment cet équipement permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	= _____	_____
Autre <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment cet équipement permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	= _____	_____
Autre <i>Quelle est la limitation fonctionnelle liée à l'invalidité et comment cet équipement permet-il de réduire ou de supprimer cette limitation fonctionnelle dans le milieu postsecondaire?</i>	_____	= _____	_____
TOTAL		_____ \$	_____ \$

Nom : _____

N° de dossier : _____

Si je reçois une bourse pour mes frais d'études liés à mon invalidité, j'accepte de fournir, avant la fin de ma période d'études, des **reçus** prouvant que l'aide financière a été dépensée aux fins prévues.

Si je change de cours après l'envoi de ce formulaire, j'en informerai la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba et le bureau de l'accessibilité de mon établissement scolaire.

Signature de l'étudiant

Date (aaa/mm/jj)

Je, soussigné, atteste avoir discuté avec l'étudiant susmentionné de l'équipement et des services exceptionnels liés à l'éducation qu'il lui faut en raison de son invalidité.

Je conviens que les éléments énumérés dans ce formulaire sont conformes aux besoins et aux coûts, autant que je sache.

Si les cours de l'étudiant changent, je discuterai avec lui des services et de l'équipement nécessaires, puis j'enverrai un formulaire mis à jour à la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba.

Nom du coordinateur de l'accessibilité

Titre

Signature

Adresse de courriel

N° de téléphone

Date (aaaa/mm/jj)

Remarque : les signatures électroniques ainsi que les filigranes ou les sceaux officiels sont acceptés.

Envoyez le formulaire rempli par la poste ou par courriel au :

Programme manitobain d'aide aux étudiants
1181, avenue Portage, bureau 401
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
ManitobaStudentAid@gov.mb.ca

Tous les renseignements fournis à la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba font l'objet de vérifications et d'audits.

Si vous avez des questions ou aimeriez recevoir des précisions, veuillez communiquer avec la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba : 204 945-6321
ou sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1 800 204-1685.



Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité – Feuille d'information pour étudiants

(conservez cette page à titre d'information)

Admissibilité

- Vous devez avoir une invalidité permanente, ou une invalidité persistante ou prolongée vérifiée par la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba.
- Vous devez satisfaire aux critères généraux d'admissibilité au Programme manitobain d'aide aux étudiants (à temps plein ou à temps partiel).
- L'aide financière demandée doit être conforme aux lignes directrices relatives à l'invalidité du Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Renseignements sur l'aide financière

- À concurrence de 20 000 \$ par année d'études (du 1^{er} août au 31 juillet).
- Cette aide sert à l'achat d'équipement et de services liés à l'éducation, approuvés, qui aident à réduire ou à supprimer les limitations fonctionnelles dans le milieu postsecondaire.

Dépenses admissibles

- L'équipement et la formation connexe doivent être acquis pendant votre période d'études ou jusqu'à quatre mois avant le début de celle-ci, à condition qu'une invalidité vérifiée figure dans votre dossier.
- Les services (par exemple, prise de notes, langue des signes orale interprète) doivent être utilisés et payés pendant votre période d'études.
- Les frais liés à l'évaluation ou à la documentation de l'invalidité peuvent être remboursés s'ils servent à vérifier votre invalidité et s'ils ont été engagés pendant votre période d'études ou jusqu'à quatre mois avant celle-ci.

Renseignements importants

- Veuillez noter que le traitement des demandes peut prendre six à huit semaines ou plus pendant les périodes de pointe. Par ailleurs, les fonds ne peuvent pas être versés après le dernier jour de votre période d'études.
- Les fonds alloués sont strictement réservés à l'équipement et aux services approuvés (et ne couvrent pas les frais de subsistance) et doivent être liés à votre invalidité et à vos limitations fonctionnelles dans le cadre de vos études.
- Ce formulaire doit être rempli par le coordinateur de l'accessibilité de l'établissement d'enseignement ou par une organisation de personnes handicapées, en collaboration avec vous.
- Il se peut que des documents ou des renseignements complémentaires vous soient demandés, à vous ou à votre coordinateur de l'accessibilité.
- Nous autorisons deux heures de tutorat par cours et par semaine, au taux horaire approuvé.
- Si vous demandez des services de tuteur, de preneur de notes ou de surveillant, vous devez joindre à votre formulaire la liste des cours pour l'ensemble de votre période d'études.
- Vous devez conserver vos reçus et les transmettre à la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba avant la fin de votre période d'études. Les reçus doivent être lisibles et prouver que la bourse pour l'équipement et les services a été utilisée aux fins prévues. Les factures seules ne seront pas acceptées; une preuve de paiement, comme un relevé Visa ou Mastercard, est requise.
- Vous recevrez un rappel intitulé « *Reçus requis* » accompagné du *formulaire de rapprochement* 30 jours avant la fin de votre période d'études.
- **Si les reçus ou le remboursement d'une bourse non utilisée ne sont pas fournis comme requis, les nouvelles demandes de Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité ne seront pas traitées tant que vos reçus antérieurs relatifs aux services et à l'équipement n'auront pas été rapprochés et que le trop-versé n'aura pas été remboursé (le cas échéant).**

Nom : _____

N° de dossier : _____

Dates limites

- La date limite pour soumettre les documents est fixée à **45 jours avant la fin de votre période d'études**. Cela inclut les reçus antérieurs relatifs aux services et à l'équipement, ainsi que les trop-versé. Afin de garantir un traitement rapide et d'éviter tout retard ou perte de financement, nous vous encourageons à envoyer votre formulaire suffisamment tôt, par exemple au plus tard au milieu de votre période d'étude. Les fonds ne peuvent pas être versés après la date de fin de votre période d'études.